

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil douze

En exercice : 13

Le 14 décembre à 18 heures 30

Présents : 8

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 10

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2012

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIERMM. SAVIN – ALLEGRE – BOISSIER DESCOMBES –
BOIVENT – SUTRE – TEILLET**EXCUSES** : MM BARRAL – MERCIER**ABSENTS** : MME BOUDOIRE

MM. CALVET – REMAUD

POUVOIRS : M BARRAL a donné pouvoir à M BOIVENT
M. MERCIER a donné pouvoir à M TEILLET

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

2012-12-03 D**OBJET : Demande de DETR pour la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre survenu fin mai concernant la toiture de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture pour lui présenter les difficultés de la commune à faire face au financement de la reconstruction de la toiture de la salle des fêtes. Il indique que seuls les travaux non engagés restent éligibles à une aide de l'Etat mais qu'il a obtenu l'engagement des services de l'Etat pour un taux de prise en charge de 50 % au lieu des 30 à 35 % habituels et ce afin de faire face aux travaux réalisés dans l'urgence et qui de fait sont inéligibles au dispositif de la DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2012-09-06 D par laquelle ce dernier avait autorisé la demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des équipements à vocation polyvalente soit une subvention équivalent à 9248,70 € (15 % du coût total HT de la tranche 2).

Monsieur le Maire propose donc de présenter un dossier de demande de subvention sur les travaux de la phase 2 (plafond et électricité) dont le montant est évalué à 61658,03 € HT sur la base de 50 % du montant, soit une aide de 30829,02 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à cette demande de subvention.

Fait à Jauldes, le 17 décembre 2012

Le Maire
Eric SAVIN